



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mercredi 12 août 2015

Décision du Bureau de la LNR

Le Bureau de la LNR s'est réuni ce jour pour examiner en urgence la situation liée à la procédure en référé engagée par le club de Lille devant le Tribunal Administratif de Versailles concernant la décision de refus de son engagement en PRO D2 pour la saison 2015/2016.

Prenant acte de la date de l'audience devant le Tribunal Administratif qui a été fixée au 27 août, c'est-à-dire le jour du début de la 2^{ème} journée de PRO D2, le Bureau a décidé en conséquence :

- de reporter à une date ultérieure les deux matches impliquant les clubs de Lille ou Dax lors des deux premières journées, qui sont les rencontres :
 - Perpignan / Lille ou Dax (1^{ère} journée)
 - Lille ou Dax / Tarbes (2^{ème} journée),
- de ne convoquer la réunion du Comité Directeur de la LNR devant se prononcer sur l'éventuel repêchage de l'US Dax que lorsque la décision du Tribunal Administratif de Versailles sur le référé du club de Lille sera connue.

Le Comité Directeur de la LNR se réunira dès le jour de la décision du Tribunal Administratif de Versailles afin de se prononcer sur les conséquences de cette décision.

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

T +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr

